

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Renouvellement du système de gestion de pesée des ordures ménagères: fourniture et maintenance des logiciels - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Par délibération n°2010/0402 du 25 juin 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux a donné un avis favorable pour le lancement du marché relatif au renouvellement du système de gestion de pesée des ordures ménagères avec fourniture et maintenance des logiciels.

De ce fait, une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée le 28 juin 2010 par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la continuité de cette prestation.

Le montant minimum était de 100 000 € HT et le montant maximum de 300 000 € HT, et ce pour une durée du marché de 4 ans fermes.

L'estimation du service sur la durée totale du marché était de 260 000 € HT.

Cependant postérieurement à la remise des offres qui a eu lieu le 31 août 2010, il s'est avéré que le besoin à satisfaire a évolué, nécessitant des modifications du cahier des charges (CCAP et CCTP).

Les modifications introduites portent sur les points suivants :

- la visite des sites est rendue obligatoire
- les variantes sont autorisées
- les options ne sont plus obligatoires
- une option supplémentaire est introduite concernant la longueur du pont bascule
- des précisions sont apportées concernant l'informatique et le logiciel dans le CCTP

Cette modification étant intervenue après la remise des offres, rendant la procédure caduque, le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, a pris la décision de déclarer sans suite ce marché, conformément à l'article 59 IV du Code des Marchés Publics.

Un nouvel appel d'offres ouvert avec un cahier des charges modifié doit donc être relancé. Les montants minimum et maximum restent inchangés. L'estimation du service sur la durée totale du marché s'élève désormais à un montant de 284 700 € HT. En effet, l'acquisition du logiciel ainsi que sa maintenance s'avèrent plus complexes et onéreuses qu'à l'origine. Ainsi, une modification importante concerne les droits d'utilisation du logiciel, demandés sans limitation de durée et non, comme dans la première mouture du marché, à l'année. La maintenance corrective a aussi été modifiée : il est notamment demandé un système de suivi permettant de tracer le cycle de vie des anomalies.

Le financement de cette opération est prévue au budget annexe déchets ménagers et assimilés sur l'exercice 2011 :

- pour l'acquisition du logiciel : chapitre 20, compte 205, CRB GE00, programme OAF
- pour l'installation et l'acquisition du matériel de pesée : chapitre 21; compte 2158, CRB TF00, programme OAA
- pour la maintenance des équipements : chapitre 011, compte 6156, CRB TF00

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- relancer une procédure de type appel d'offres ouvert européen
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la commande publique- 6ème étage
- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du conseil de communauté n°2010/0 402 en date du 25/06/2010 décidant le lancement du premier appel d'offres ouvert concernant le matériel de pesée,

VU la décision de déclarer sans suite en date du 10 janvier 2011,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Que le premier appel d'offres ouvert ayant été déclaré sans suite concernant le renouvellement du système de gestion de la pesée des ordures ménagères, il est nécessaire d'organiser un second appel d'offres ouvert avec un cahier des charges modifié,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une nouvelle mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges modifié.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 3 :

Le projet de dossier de consultation est approuvé.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2011 :

- pour l'acquisition du logiciel : chapitre 20, compte 205, CRB GE00, programme OAF
- pour l'installation et l'acquisition du matériel de pesée : chapitre 21; compte 2158, CRB TF00, programme OAA
- pour la maintenance des équipements : chapitre 011, compte 6156, CRB TF00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2011

M. DIDIER CAZABONNE